

Délibération du Conseil municipal

Séance du 18 novembre 2025

Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie à PAVILLON Jean-Paul
CHOUTEAU Edith à BOYER Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, SOURCE Corinne

Secrétaire(s) de séance

REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal

Convocation adressée le 12 novembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 19 novembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE1811-14 | Education - Tri des biodéchets dans les écoles - Réception de la recette d'Angers Loire Métropole

Madame Valérie Lioton, adjointe au maire en charge de la petite enfance, l'enfance-jeunesse et l'éducation, expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2025-162 d'Angers Loire Métropole du 7 juillet 2025,

Vu la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (loi AGEC),

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 10 novembre 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le principe d'un accompagnement financier d'Angers Loire Métropole au tri à la source des biodéchets produits dans les écoles primaires publiques,
- Approuve les modalités de ce soutien financier,
- Approuve la réception de cette future recette,
- Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

VOTE	
En exercice	32
Présents	27
Pouvoirs	2
Pris part au vote	29
POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON

